



## Atelier sur l'organisation et la gestion de temps

### Mercredi 24 octobre, à 13 h (local A-327)

Tu as l'impression de manquer de temps?  
Tu n'arrives pas à respecter les échéances?  
Tu as tendance à tout remettre au lendemain?  
Tu termines tes sessions à bout de souffle?

Participe à l'atelier sur l'organisation et la gestion de temps!  
Inscription préalable au Carrefour (local F-382)

Dépêche-toi, les places sont limitées!

Jacinthe Heppell, conseillère aux Affaires étudiantes  
Catherine Deslières, technicienne en éducation spécialisée

### Opération quartier — Mercredi 31 octobre

Venez rencontrer des représentants des organismes communautaires rosemontois, le **mercredi 31 octobre**, de 11 h à 14 h, dans le hall du Café Show.

Profitez de cette occasion unique pour connaître les ressources offertes dans le quartier (ressources en hébergement, organismes de défense des droits et organismes d'aide aux immigrants, etc.). Vous pourriez même y trouver un lieu de stage ou un endroit où vous impliquer bénévolement!

Nous vous attendons en grand nombre!  
Information : Habib El-Hage, intervenant social au Collège.

### L'activité PARENTS AUX ÉTUDES est de retour!

L'activité PARENTS AUX ÉTUDES vient en aide aux élèves du Collège qui sont également parents. Toute la communauté collégiale est invitée à faire des dons de vêtements et de jouets pour des enfants de 3 à 6 ans. Des boîtes de cueillette sont installées à l'entrée principale et au Carrefour, près du local F-382.

La remise des dons aux intéressés se fera le 30 novembre prochain, au Carrefour. Donnez généreusement : vous contribuerez ainsi au bonheur des petits... et de leurs parents.

Merci de collaborer au succès de cette activité et de soutenir ainsi les parents aux études!

## L'Égrégore — Concours intercollégial d'écriture dramatique — 18<sup>e</sup> édition

L'écriture d'une pièce de théâtre t'intéresse? Inscris-toi au 18<sup>e</sup> Concours intercollégial d'écriture dramatique.

### À gagner

- Un stage avec un conseiller dramaturgique professionnel du Centre des auteurs dramatiques (CEAD), d'une durée totale de neuf heures, permettant à la gagnante ou au gagnant de travailler son texte.
- La mise en lecture du texte par des comédiens professionnels du Festival du Jamais Lu, avec présentation publique en avril 2012 au Festival intercollégial de théâtre et au Festival du Jamais Lu.

### Date limite

Tu as jusqu'au 30 novembre pour remettre ton texte.

Participer à ce concours pourrait se traduire par l'obtention d'une mention à ton bulletin. Informe-toi auprès de Jacinthe Heppell (local F-373 ou [jheppell@crosemont.qc.ca](mailto:jheppell@crosemont.qc.ca)) ou visite le site Internet du RIASQ, le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (<http://www.riasq.qc.ca/egregore/>).

## Concours de poésie : 50 \$ à gagner

Nous voici déjà à la 21<sup>e</sup> édition du concours de poésie.

En plus de gagner 50 \$, trois étudiants du Collège pourront voir leur poème publié dans le prochain recueil intercollégial de poésie *Pour l'instant*.

Ce concours est une occasion privilégiée de vous exprimer : alors, saisissez-la!  
Vous pouvez soumettre jusqu'à trois poèmes (maximum 36 lignes chacun).

### Date limite pour la remise des poèmes : le 26 novembre 2012

En participant à ce concours, vous pouvez également obtenir une mention à votre bulletin. Pour plus de détails sur la Mention ou sur le concours, communiquez avec Jacinthe Heppell (local F-373 ou [jheppell@crosemont.qc.ca](mailto:jheppell@crosemont.qc.ca)).

## Annulation de cours ou de session

Pour la session Automne 2012, la date limite d'annulation de cours et de session est le **31 octobre**.

Pour annuler un cours, présentez-vous avec votre horaire au bureau des API (local A-214).

Pour annuler votre session, vous pouvez vous présenter au Registrariat (local A-209). Il est aussi possible de l'annuler directement sur le Portail Rosemont, sous la rubrique « Avis de désistement ».

Vous recevrez votre remboursement par la poste, quelques semaines plus tard.

Le Secteur du cheminement scolaire

## Heures d'ouverture du Secteur du cheminement scolaire et du Registrariat

Vous aimeriez rencontrer votre aide pédagogique? Les bureaux sont ouverts selon l'horaire suivant.

Du lundi au jeudi : de 8 h 45 à 11 h 45, et de 13 h à 16 h 45

Le vendredi : de 8 h 30 à 11 h 45

Ces heures d'ouverture sont également celles du Registrariat.

## Changement de programme

### Date limite : jeudi 1<sup>er</sup> novembre

Avez-vous décidé de changer de programme pour l'hiver 2013?

Si vous voulez vous engager dans un nouveau programme d'études au Collège de Rosemont, vous devez effectuer une demande officielle de changement de programme en vous adressant au Service du cheminement scolaire (local A-214) avant le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012.

L'aide pédagogique étudiera votre demande. Si le changement est accepté, il ou elle vous aidera alors à finaliser votre choix de cours.

Si vous désirez changer de collège, vous devez vous inscrire en ligne sur le site Internet du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (<http://sram.omnivox.ca>), **au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2012**.

Cependant, dans ce dernier cas, vous devriez aussi vous réinscrire dans votre programme ou encore choisir un autre programme d'études offert au Collège de Rosemont; vous aurez ainsi une solution de rechange si votre demande d'admission est refusée.

Le Secteur du cheminement scolaire

## Le service de tutorat par les pairs en sciences

Si tu éprouves de la difficulté dans un cours de mathématiques, de physique, d'informatique, de biologie, de chimie, d'inhalothérapie ou de sciences physiques, tu peux bénéficier gratuitement des services d'un tuteur ou d'une tutrice. Tu rencontres alors cette personne une fois par semaine afin qu'elle réponde à tes questions.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adresse-toi à la personne responsable de la discipline pour laquelle tu désires de l'aide.

### Mathématiques, physique et informatique

Liette Poirier, local B-516

514 376-1620, poste 7120

[lpoirier@crosemont.qc.ca](mailto:lpoirier@crosemont.qc.ca)

### Chimie, biologie, inhalothérapie et sciences physiques

Claudine Boyer, local F-314

514 376-1620, poste 7148

[cboyer@crosemont.qc.ca](mailto:cboyer@crosemont.qc.ca)

## Message à tous les étudiants du secteur régulier

Il est important d'inscrire votre adresse électronique sur le Portail Rosemont puisque le Collège n'envoie plus de documents par la poste; il vous les transmet uniquement par messagerie électronique (courriel).

On vous invite donc à consulter régulièrement votre messagerie, car d'autres informations importantes pourraient vous être adressées personnellement.

Le Secteur du cheminement scolaire

## UNE QUESTION DE GROS BON SENS

Il y a des choses qui ne se font pas. Comme se présenter ivre à un premier rendez-vous amoureux ou à une entrevue pour un emploi. Cela paraît d'une telle évidence qu'aucune personne sensée ne songe même à le faire.

Il en est de même pour l'alcool. Boire au point de devenir ivre devrait faire partie des choses qui ne se font tout simplement pas. Qu'on n'envisage même pas. Éduc'alcool se sert de cette campagne humoristique pour l'apprendre ou pour le rappeler aux jeunes.

Qu'on se le dise : au-delà de 2 consommations par jour pour une femme, et de 3 consommations par jour pour un homme, on prend déjà le risque de nuire à sa santé.

Ces chiffres peuvent paraître bien modestes. Ils reposent pourtant sur des données rigoureusement scientifiques et ils font partie des recommandations des experts, qui ont passé en revue toutes les recherches sérieuses existant sur la planète. Ces chiffres sont également approuvés par tous les organismes de prévention et de santé au pays.

Ça ne veut pas dire qu'on va mourir si on dépasse ces normes de consommation. Ça veut dire qu'on se fait du tort, même sans s'en apercevoir. En fait, une cuite occasionnelle est pire pour la santé qu'une consommation modérée et régulière.

Dans la vie, il y a des limites, alcool compris, et la modération a bien meilleur goût.

Vous avez des commentaires ou des questions?

Écrivez-nous à [info@educalcool.qc.ca](mailto:info@educalcool.qc.ca) ou visitez le [www.educalcool.qc.ca](http://www.educalcool.qc.ca).

## Capsule linguistique

### Un cas particulier d'accord du participe passé : les verbes dont le sens change



Cette capsule ne traite pas d'une des « exceptions » qui contribuent à alimenter le préjugé selon lequel la langue française serait si difficile à apprendre. Il s'agit d'un cas d'analyse qui mérite réflexion, pour peu qu'on cherche à appliquer avec succès la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*. Aussi penchons-nous quelques instants sur certains verbes dont le contexte d'utilisation peut avoir une incidence sur l'accord du participe passé.

Quiconque consulte quotidiennement le dictionnaire est frappé par la multitude de significations qu'un mot peut accueillir. Or, ce phénomène touche autant les noms

communs que les verbes : les mots ont tous un sens premier (qui correspond à leur acception la plus courante) et ils peuvent offrir un ou plusieurs sens seconds. En ce qui a trait aux verbes, cette polysémie peut avoir une influence sur l'accord du participe passé avec l'auxiliaire *avoir*. Plus particulièrement, c'est le cas des verbes *couter*, *valoir*, *peser*, *durer*, *régner*, *vivre*, *marcher*, *courir*, *dormir*, etc.

### Sans complément direct (CD)

Lorsqu'ils sont employés au sens premier, les verbes énoncés dans cette liste sont intransitifs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'objet (direct ou indirect) par lequel transite l'action. Cependant, les phrases qui contiennent ces verbes peuvent avoir un ou des compléments de phrase (ou compléments circonstanciels – ancienne appellation) qui précisent la durée, la quantité, le poids ou la distance franchie.

*Les quarante kilomètres que j'ai **couru** m'ont fatigué.*

Cet énoncé exploite le sens premier du verbe *courir* : ici, *courir* veut dire « se déplacer rapidement », et il n'a pas de complément direct. La phrase n'est accompagnée que d'un complément qui précise la distance parcourue. Or, l'erreur la plus fréquente consiste à confondre ce complément de phrase avec un complément direct en posant la question « j'ai couru quoi? » plutôt que « combien de kilomètres ai-je couru? ».

Ce raisonnement erroné s'observe aussi dans l'utilisation des autres verbes mentionnés précédemment.

*Les 100 000 \$ qu'a **couté** ce chalet se sont volatilisés dans l'incendie.*

On peut faussement conclure que « les 100 000 \$ » ont pour fonction d'être CD du verbe *couter*. Il s'agit cependant d'un complément de phrase, qui vient indiquer le prix déboursé. Dans ce contexte, « combien vaut le chalet ? » serait l'interrogation appropriée.

Des indices vous permettront de déterminer si ces verbes sont utilisés dans leur sens premier : leur emploi fait référence à une unité de mesure (kilomètres, kilos, années, unité monétaire, etc.) et un déterminant (souvent numéral) sert à quantifier les unités (cinquante dollars, vingt kilomètres, sept jours, quelques semaines, etc.).

### Avec complément direct

Tous les verbes dont nous parlons peuvent devenir transitifs lorsqu'ils sont utilisés dans un sens second : ils sont alors complétés par un complément direct.

*Les risques que j'ai **courus** en jouant à la bourse sont énormes.*

Dans cet exemple, le pronom relatif *que* (dont l'antécédent est le nom « risques ») est bel et bien le CD du verbe *courir*. Employé dans un sens second, le verbe *courir* signifie plutôt « être exposé à », et il est alors complété par un CD. De même, le verbe *valoir* n'a pas son sens premier dans la phrase

*Les éloges que m'a **valu** ce travail étaient gratifiants.*

Ici, *valoir* n'est pas associé à une valeur monétaire (donc quantifiable), mais signifie plutôt « mériter » et a « éloges » pour CD.

Ces détails peuvent paraître anodins, mais leur effet se fait clairement sentir au moment d'appliquer la règle d'accord du participe passé avec *avoir*. Pour s'en convaincre, il suffit de tenter d'accorder les participes passés des phrases suivantes.

1. Les cinq années que Simon a (vivre) \_\_\_\_\_ en Inde furent fascinantes.
2. Les efforts que m'a (couter) \_\_\_\_\_ ce raisonnement ont été récompensés.
3. Les décisions du gouvernement, la Première ministre ne les avait pas sérieusement (peser) \_\_\_\_\_ avant de les rendre publiques.

4. Les cent-vingt kilos que cette personne a déjà (peser) \_\_\_\_\_ ont fondu comme neige au soleil.

### Réponses

1. **Vécu** : PP invariable puisque le pronom complément *que* (dont l'antécédent est « cinq années ») remplace un CP qui marque la durée (il a vécu combien d'années?); le verbe *vivre* est ici employé au sens propre (premier).
2. **Coutés**, PP s'accorde avec son CD (le pronom relatif *que*, qui a pour antécédent « efforts »); le verbe est employé dans un sens second.
3. **Pesées** : PP s'accorde avec son CD, le pronom *les* qui a pour antécédent « les premières décisions ». Remarquez que le verbe *peser* ici ne renvoie pas ici au fait « d'avoir un poids », mais au fait « d'apprécier ou d'examiner » une situation.
4. **Pesé** : PP invariable puisque le verbe *peser* n'est pas complété par un CD; le pronom relatif *que* remplace plutôt un complément de phrase qui précise une quantité (cent-vingt kilos).

Benoît Dugas et Monik Richard, animateurs de la *Politique de valorisation de la langue*  
CAF (local A-494 ou poste 7352)

## Appel de candidature

### Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) recrute!

Tu as entre 16 et 30 ans?

Tu veux vivre ta ville, y être une personne active et participer au monde municipal?

Voici une occasion unique de le faire.

#### Être membre du CJM c'est...

- conseiller le maire et le comité exécutif sur les questions relatives aux jeunes;
- assurer la prise en compte des préoccupations de la jeunesse dans les décisions de l'administration municipale.

#### Comment proposer ta candidature?

En remplissant le formulaire d'inscription disponible au [www.cjmtl.com](http://www.cjmtl.com), avant le 3 novembre 2012.

Pour plus d'informations, consulte les adresses suivantes.

[www.cjmtl.com](http://www.cjmtl.com)

[facebook.com/cjmtl](https://facebook.com/cjmtl)

[twitter.com/cjmtl](https://twitter.com/cjmtl)

## Fantaisies mathématiques

Problème n° 855

### **Boni : un voyage en Europe**

Un employé est engagé aux conditions suivantes : 5 250 \$ de salaire et un voyage en Europe, pour chaque année de travail. Après 7 mois d'emploi, il démissionne. Il a alors gagné 2 725 \$, et on lui paie son voyage en Europe. Quelle est la valeur de ce voyage?

La solution de ce problème sera publiée dans le bulletin *Ici Rosemont* et sur le Portail Rosemont, la semaine prochaine.

Sophie Delisle, professeure de mathématiques